



SCOUTS®

Cr  er un Monde Meilleur



Manuel relatif aux ressources institutionnelles et constitutionnelles pour les Organisations Membres



SCOUTS®
Cr er un Monde Meilleur

  Bureau Mondial Du Scoutisme, Inc.
Management
Octobre 2019

Bureau Mondial du Scoutisme
Centre Global de Soutien
Kuala Lumpur

Suite 3, Level 17
Menara Sentral Vista
150 Jalan Sultan Abdul Samad
Brickfields
50470 Kuala Lumpur, Malaisie

T l. : + 60 3 2276 9000
Fax : + 60 3 2276 9089

worldbureau@scout.org
scout.org

Manuel relatif aux
ressources institutionnelles
et constitutionnelles pour
les Organisations
Membres





Contenu

Dispositions générales	6
I. L'importance d'une constitution pour une Organisation Membre	7
II. Le processus de révision constitutionnelle	8
III. Apporter des amendements aux constitutions	10
IV. Processus de prise de décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil National	11

Dispositions générales

Ce manuel vise à soutenir les Organisations Membres:

- rédiger une constitution appropriée, par exemple en révisant et en modifiant une constitution existante
- lors de la préparation et de la tenue d'une Assemblée Générale efficace
- pour s'assurer qu'il dispose d'un Conseil National efficace

Les Termes "Conseil National" et "Conseil" sont utilisés de façon interchangeable dans le présent document. Ils signifient la même chose.

I. L'importance d'une constitution pour une Organisation Membre

Un acte constitutif contient des principes définis qui régissent le fonctionnement d'une Organisation Membre. Une constitution servira une Organisation Membre de la façon suivante :

- clarifier le but de l'organisation
- décrire sa structure de base
- permettre aux intervenants de mieux comprendre le fonctionnement d'une Organisation Membre

II. La constitution du processus d'examen

Une révision constitutionnelle est une évaluation de la mesure dans laquelle une Organisation Membre fonctionne conformément aux dispositions définies dans sa constitution.

Il est important qu'une Organisation Membre revoie sa constitution pour s'assurer que :

- les objectifs visés sont suffisants
- il protège suffisamment les droits de tous les groupes de personnes dans l'organisation
- il est efficace dans la réalisation de ses objectifs
- les membres de l'Organisation Membre disposent d'un processus équitable et transparent pour élire les dirigeants
- que le système de gouvernance en place n'est pas abusé
- il y a transparence et responsabilité dans l'administration des ressources

Le processus d'examen devrait assurer la participation de toutes les parties prenantes à tous les niveaux de l'organisation.

Le processus d'évaluation permettra de déterminer si la constitution actuelle de l'Organisation Membre demeurera inchangée, si elle devrait être modifiée pour la rendre plus efficace et efficiente, ou si elle nécessite des changements plus fondamentaux à sa structure.

III. Faire des modifications pour les constitutions

La constitution d'une Organisation Membre devrait prévoir des dispositions sur la façon de modifier la constitution.

Article VII.3.d de la Constitution de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS) exige que le Membre de l'Organisation doit chercher à avoir l'approbation du Comité Mondial du Scoutisme, avant de mettre en œuvre tous les changements qui se rapportent aux Chapitres I et III de la Constitution de l'OMMS. Une copie de la Constitution de L'OMMS peut être téléchargée à partir de scout.org/constitution.

Le processus d'approbation de ces changements par le Comité Mondial du Scoutisme est décrit dans les [directives sur l'élaboration d'une Constitution de L'OSN](#). Une Organisation Membre qui souhaite modifier les dispositions de sa constitution peut demander l'appui du Bureau Mondial du Scoutisme.

IV. Les processus de prise de décisions de L'Assemblée générale et du Conseil National

L'Assemblée Générale est l'autorité responsable et l'organe suprême de l'organisation. Le Conseil National est l'organe de décision qui fournit l'orientation stratégique de l'Organisation Membre, alors que la stratégie est approuvée par l'Assemblée Générale.

Le Conseil National et l'Assemblée générale se prononcent généralement avec la majorité simple des suffrages exprimés, sauf en cas de modification de la constitution ou de dissolution nécessitant une majorité qualifiée. Vous pouvez en apprendre davantage sur le rôle de bonne gouvernance d'un conseil d'administration national [ici](#).

Il incombe à l'Assemblée générale d'approuver les amendements à la constitution de l'Organisation Membre. Généralement, la majorité des deux tiers serait nécessaire pour modifier une constitution.

L'Assemblée Générale prend des décisions au cours de ses réunions. Il faut définir des règles (Règlement intérieur) sur la façon dont une assemblée générale préparera et dirigera ses affaires pendant une réunion. Une copie du Règlement intérieur de la Conférence Mondiale du Scoutisme peut être téléchargée [ici](#)

Une Organisation Membre doit tenir compte des résolutions de la Conférence Mondiale du Scoutisme et du plan triennal lorsqu'elle adopte des résolutions et des amendements à son statut. Les résolutions de la Conférence Mondiale du Scoutisme peuvent être téléchargées à partir de scout.org/resolutions.

Plus de ressources sur la bonne gouvernance ainsi que sur les processus institutionnels et constitutionnels sont disponibles sur le [site web des services de L'OMMS](#).

Références :

- [Constitution de l'OMMS](#)
- [Directives sur la préparation d'une Constitution pour les OSN](#)
- [Documents de la Conférence de L'OMMS](#)



SCOUTS®
Creating a Better World

© Bureau Mondial Du Scoutisme, Inc.
Management
Octobre 2019

Bureau Mondial du Scoutisme
Centre Global de Soutien
Kuala Lumpur

Suite 3, Level 17
Menara Sentral Vista
150 Jalan Sultan Abdul Samad
Brickfields
50470 Kuala Lumpur, Malaisie

Tél. : + 60 3 2276 9000
Fax : + 60 3 2276 9089

worldbureau@scout.org
scout.org





SCOUTS®

Créer un Monde Meilleur

© Bureau Mondial Du Scoutisme, Inc.
Management
Octobre 2019

Bureau Mondial du Scoutisme
Centre Global de Soutien
Kuala Lumpur

Suite 3, Level 17
Menara Sentral Vista
150 Jalan Sultan Abdul Samad
Brickfields
50470 Kuala Lumpur, Malaisie

Tél. : + 60 3 2276 9000
Fax : + 60 3 2276 9089

worldbureau@scout.org
scout.org

